

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 16 janvier 2003

N° 2003-2

Nombre de délégués en exercice :	17	L'an deux mil trois, le 16 janvier à quinze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	10	
Date de la convocation :	8 janvier 2003	

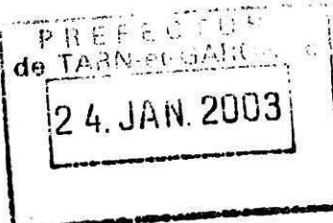
Présents : MM. BONSANG, CAMBON, DE MARSAC, DESCAZEUX, HEBRAL, MORIN, MOUNIE, PLAGES, ROSET, STEIN.

Absents excusés : MM. ANDRIEU, ASTRUC, COLLIN (représenté par M. HEBRAL), DAGEN, DE SANTI, LLIDO, MASSAT (représenté par M. BONSANG), MOIGNARD, ROGER (représenté par M. MORIN), SAUTEDE.

Assistaient à la séance : Mlle LAYMAJOUX (Conseil Général), Mme LEROUX (Syndicat Mixte)
M. LARREY (Payeur Départemental).

REÇU A LA PREFECTURE

LE 24 JAN. 2003



OBJET : Décision modificative n°1

M. le Président rappelle dans sa séance du 4 juin 2002, le Comité Syndical a adopté le Budget Primitif du Syndicat Départemental qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement à la somme de 90 905 € ;
- en section d'investissement à la somme de 60 000 €.

L'exécution budgétaire en section de fonctionnement est autorisée jusqu'au 31 janvier 2003 (période de journée complémentaire). Cependant, la configuration du B.P. ne permet pas la prise en charge des dépenses et recettes en cours.

En effet, la fermeture des incinérateurs d'Auvillar et de Caylus n'avait pas été envisagée lors du montage du Budget.

Par ailleurs, des crédits supplémentaires en fonctionnement ont été alloués par le Conseil Général en DM.

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

Afin de prendre en compte ces nouveaux éléments, M. le Président propose l'ouverture des crédits suivants en section de fonctionnement :

DEPENSES	Montant	Observation
6064- fourni. administratives	+ 3 000€	besoin fonctionnement complémentaire DM CG
6135- location mobilière	+ 30 000€	location pelle et grappin site Auvillar
611 – contrat de prestation	+ 250 000€	traitement OM sites Caylus et Auvillar (marchés DRIMM)
64111 – charges de personnel	+ 62 095€	besoin fonctionnement complémentaire DM CG

TOTAL DEPENSES + 345 095€

RECETTES	Montant	Observation
74738- subv. Département	+ 65 095€	inscription induite par complément voté en DM CG
74758- participation adhérents	+ 280 000€	participation au traitement de: - CdC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron - SIEEOM de la Moyenne Garonne

TOTAL RECETTES + 345 095€

M. le Président rappelle que la participation au fonctionnement du Département au titre de l'année 2002 s'élève à 156 000€. Il précise également que le montant des participations des deux collectivités ci dessous correspond à l'euro près, aux frais engagés par le Syndicat mixte, à savoir ;

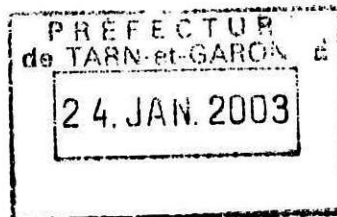
- pour la CdC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron : 70 618€ ;
- pour le SIEEOM de la Moyenne Garonne : 203 478€

OUI cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- approuve la Décision Modificative telle qu'elle vient d'être présentée;
- autorise Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires pour toutes les modalités d'application de la présente décision et à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour copie conforme,
Le Président,

Jean CAMBON



Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Jean CAMBON

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXECUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRESENTANT DE L'ETAT LE

ET DE SA PUBLICATION LE **12 MARS 2003**

Montauban, le **13 MARS 2003**

Le Président,

Jean CAMBON

